



Décision n° 255/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

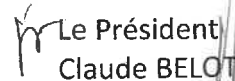
Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition de :

- Monsieur COURET Hervé du 07/06/2024 au 06/06/2025, avec la commune de Montguyon,
- Madame BALIVET Natacha du 10/06/2024 au 09/06/2025, avec la commune de Saint Pierre du Palais,

Fait à Jonzac
Le 06 JUIN 2024


Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente,
Mme Marie-Christine BUREAU